

# COMMISSION D'ARBITRAGE

## De la bonne manière de rédiger un « Rapport d'Incident »

### Préambule :

Ce «modus operandi» a été établi dans le but d'éviter, dans la mesure du possible, les vices de forme, réduisant à néant toute la procédure et le travail accomplis, par les arbitres et la Commission de discipline, c'est-à-dire l'annulation pure et simple de tous les actes, depuis la rédaction du rapport jusqu'au recours en appel.

Voici donc, rubrique par rubrique, la bonne manière de rédiger votre rapport :

### 1) Survenu :

Lieu précis, date, heure, n° et nom du concours ;

### 2) A envoyer :

De préférence par e-mail, soit après avoir scanné un rapport établi sur le formulaire ad hoc, soit en message normal [les courriers par voie électronique ont une valeur juridique reconnue (art. 1369-1 et suivants du Code Civil), donc opposables aux tiers] sinon par courrier postal à, par exemple : Monsieur le Président du Comité Départemental de la FFPJP, adresse, mais ceci de manière impersonnelle et non au nom du Président du CD.

La raison de cette restriction est simple : si le Président est en vacances, ou malade, le rapport envoyé à son nom risque d'être égaré, non lu, détruit, non remis s'il lui est envoyé à son adresse personnelle, tandis qu'en l'envoyant à Monsieur le Président du CD, le rapport sera remis à son remplaçant dûment désigné.

### 3) Nom du rapporteur :

Nom et prénom de l'arbitre, suivi de son n° de licence et du CD auquel il appartient. En aucun cas son adresse personnelle mais celle du CD, ceci afin d'éviter des représailles éventuelles, le rapport étant mis à la connaissance de toutes les parties.

### 4) Lieu du concours :

Adresse complète du lieu, par exemple : terrain, n° dans la voie, voie, code postal, commune.

### 5)- Organisateur :

Par exemple : club de pétanque X, CD Y, n° Z

### 6)- Formation et catégorie du concours :

Doublettes, triplettes, régional, départemental, promotion, etc.

### 7) -Noms, prénoms, adresses, n° de licence et club des personnes passibles de sanction :

Evidemment, le plus précisément possible.

8)- **Exposé détaillé des faits :**

Moi, XYZ, arbitre (grade) officiellement désigné par le CD pour arbitrer le concours XYZ, ai constaté à .xx.heures, dans le concours A, B ou Q au stade des (1/4 de finale, par exemple) qu'un membre (ou l'équipe) de l'équipe composée de X et Y - ou X, Y et Z - (Noms, prénoms, n° de licence), a commis l'infraction suivante justifiant la rédaction du présent rapport :

S'il s'agit d'insultes, reprendre les termes exacts utilisés, quels qu'ils soient.

Quoi qu'il en soit, soyez précis, concis, essayez de ne pas rentrer dans des considérations d'ordre général, telles que les conditions atmosphériques, l'ambiance de la partie, aucune de ces choses qui ne font qu'encombrer votre rapport, le rendre moins clair et donc plus facile à contrer par un interlocuteur, tel un avocat, habitué à la controverse.

Restez-en à la relation la plus précise possible des faits tels qu'ils se sont déroulés.

9)- **Sanctions prises sur le terrain :**

- Disqualification d'un joueur, d'une équipe pour une partie ou pour le concours. (Rappelez-vous que les suites d'un carton reçu s'éteignent après chaque partie).

- Rétenion de la licence par le Jury, qui l'a décidée après s'être réuni (à la demande de l'Arbitre, ou pour statuer sur des faits ne relevant pas du règlement de jeu). L'arbitre ne peut pas retenir une licence d'un joueur, ce n'est pas de sa compétence !

10) - **Membres du Jury :**

A ne relever que si le jury s'est réuni

11) - **Témoins :**

Noms, prénoms, n° de licence et adresses, le plus précisément possible

12)- **Noms arbitre(s). personne(s) tenant la table de marque :**

Noms, prénoms et n° de licence uniquement

Un dernier conseil : Donnez-vous le temps de la réflexion pour rédiger votre rapport, ne le faites jamais à chaud !

En vous souhaitant de ne pas devoir en rédiger le restant de la saison !

Commission d'Arbitrage